

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADUZZIONI DI A CUNVENZIONI DI PARTINARIATU PÀ U
SVILUPPU DI U LIBRU È DI A LITTURA PUBLICA, DI
L'ARTI VIVI È DI L'ARTI VISUALI, À PRÒ DI I
PRIGHJUNERI È I PARSONI PRIVI DI LIBARTÀ**

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
LE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DE LA LECTURE
PUBLIQUE, DES ARTS VIVANTS ET DES ARTS VISUELS,
AUPRÈS DES PERSONNES DÉTENUES ET PRIVÉES DE
LIBERTÉ**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre concerne l'adoption d'une convention de partenariat à passer avec les établissements pénitentiaires pour développer le livre, la lecture publique, les arts vivants et les arts visuels auprès des personnes détenues et privées de liberté.

I/ INTRODUCTION

Les personnes détenues et privées de liberté restent des citoyens et leurs droits doivent à ce titre être garantis.

Ils ont droit à l'accès au livre, à la lecture, et à l'ensemble des pratiques artistiques, droit non limité par la décision de justice ou le règlement intérieur d'un établissement, y compris en cas de mise en isolement, de sanction disciplinaire ou d'internement psychiatrique.

Il est nécessaire et légitime que les pouvoirs publics assurent réellement la satisfaction de ce droit. Cette population doit pouvoir bénéficier des meilleures conditions d'accès à la culture. Un accès qui lui permettra de développer ses pensées et ses idées, d'exercer des activités récréatives importantes, et d'être un atout pour la réinsertion.

III/ OBJECTIFS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La Collectivité de Corse, dans le cadre des missions de ses établissements culturels (médiathèques territoriales de prêt Cismonte et Pumonte, cinémathèque, FRAC, Centre d'Art Polyphonique), dans le cadre de son règlement des aides pour la culture mais également dans le cadre de ses appels à projets dans le domaine de la culture, propose des actions dans le domaine du livre, de la lecture publique, des arts vivants ou des arts visuels.

Pour les bibliothèques publiques, l'objectif est « simplement » de desservir tous leurs usagers, sans discrimination liée à leur situation particulière. Cette mission s'inscrit dans l'histoire et l'évolution des bibliothèques publiques.

Ainsi, les médiathèques territoriales de prêt Cismonte et Pumonte assureront les rôles qui leur sont dévolus, à savoir :

- Diffusion des livres et autres supports présents en médiathèques.
- Constitution et renouvellement des fonds.
- Conseil pour l'aménagement des espaces.

- Formation initiale aux dépositaires responsables des structures.
- Propositions d'animations autour du livre et autres supports.

Cette convention a pour objet de fixer les termes de la collaboration entre la Collectivité de Corse, la Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Corse, et chacune des directions d'établissements pénitentiaires, que sont U BORGU, CASABIANDA et AIACCIU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.